



Offres de reclassement suite à procédure inaptitude

Par **camelia**, le **10/10/2011** à **13:08**

Bonjour, rnrnAprès avoir entamé une procédure dinaptitude a mon poste, je viens de recevoir des offres de reclassement tous les contrats sont des CUI ou contrat de pro alors que je suis en cdi rnrnJ'ai deux questions : rnrn1- puis je accepter ces offres? Quels sont les risques de changer de type de contrat dans ce cas? rnrn2- la date de notification dinaptitude (inaptitude définitive) le 31/08/2011 l' entreprise a normalement un mois pour me faire des propositions de reclassement ou le cas échéant de licencier, sinon, ils doivent reprendre le versement du salaire d'origine. rnOr, le courrier est arrivé chez-moi le 8 octobre et pendant tout ce temps je n'ai eu aucun courrier. rnJe souhaite savoir sil doivent me payer le mois de septembre entier ou les jours du mois d'octobre? rnrnJ'espere avoir une réponse rapidement car je dois répondre sous huitaine. rnrnSincèrement